

## Fédération des CIQ du Pays d'Aix

### Compte rendu de la réunion entre le maire et la Fédération des CIQ tenue le 3 novembre 2020 en Salle des Etats de Provence de 11H à 14H15.

Présents pour la Ville et la Métropole :

Elus : Maryse Joissains, Jean-Louis Vincent, Eric Chevalier, Brigitte Devesa, Michaël Zazoun, Sylvain Dijon, Marc Féraud, Sellam Hadaoui

Services techniques : Jean-Jacques Clouchoux (DGST Ville), Yves Lucciardi (Ordures Métropole), Dalya IUNG (nouvelle directrice du nettoyage ville), Loïc Trelu (Transports Métropole) + nouvelle responsable, Del Pino (Métropole chaufferie), Waty (police municipale), Patrick Le Fauconnier (urbanisme)

Pour la fédération des CIQ : Michèle Barral, Mathieu Grizard, Daniel Mennier, Michel Braunstein

Les points suivants ont été évoqués

#### 1 Gouvernance

La Fédération a évoqué la relance des conseils de quartier mis en place en 2015 qui, sous la présidence du maire de quartier, devaient permettre un échange fructueux dans les 15 quartiers de l'époque, entre les habitants, les associations et le ou les CIQ de chaque secteur concerné. Ces conseils, appelés à Aix « assemblées participatives de proximité », prévus par une loi de 2002 et obligatoires dans les villes de plus de 80 000 habitants, ont été rapidement mis en sommeil.

Maryse Joissains, après avoir rappelé sa nette préférence pour des réunions organisées sur des thématiques particulières permettant de rassembler l'ensemble des acteurs d'un secteur (culturel ou sportif par exemple), a reconnu que ces conseils n'avaient pas bien fonctionné. Elle n'est pas opposée à leur remise en route et consultera les élus à ce sujet. Elle assistera même à leur installation en rappelant les règles de fonctionnement qui devront prévaloir, à charge ensuite aux adjoints de quartier concernés de les faire fonctionner.

Maryse Joissains rappelle également qu'elle ne souhaite pas faire de cogestion, qu'elle demande d'abord à ses services d'élaborer les projets, et ce n'est qu'ensuite que sont organisées des réunions de concertation.

Brigitte Devesa s'est montrée favorable à la mise en place d'une assemblée participative de proximité dans les quartiers dont elle est en charge (Puyricard Célony Coutheron).

#### 2 Propreté

Le maire a d'abord longuement évoqué avec le directeur général des services techniques Jean-Jacques Clouchoux le problème majeur des décharges sauvages de l'Arbois qui a été facilité par la multiplicité des propriétaires fonciers concernés (collectivités locales mais aussi propriétaires privés). Elle a rappelé que la municipalité est maintenant engagée pleinement dans une opération coûteuse visant à supprimer cette décharge.

Nettoyage des rues : une nouvelle directrice a succédé à M. Nguyen et vient de prendre ses fonctions à la ville. Il s'agit de Mme Dalya IUNG. L' élu référent est M. Hadaoui.

Le problème du ramassage des ordures dans le centre ancien et dans la périphérie a été évoqué ensuite. Yves Lucciardi, responsable du service ramassage des ordures à la Métropole, a rappelé que dans ce domaine les demandes émanant des CIQ sont prises en compte, ce qui conduit parfois à la suppression de certains containers. Il a aussi précisé qu'un document très complet indiquant les horaires de tournée des équipes et des diverses modalités de fonctionnement a été établi et sera transmis à la Fédération qui le diffusera ensuite à son réseau de CIQ. (Voir en annexe le tableau obtenu le 05 11 2020).

Jean-Jacques Clouchoux insiste sur la nécessaire territorialisation entre les différentes directions (espaces verts / Voirie / propreté) pour une meilleure organisation, et un regroupement des compétences par territoire. Il rappelle le besoin d'opérations « coup de poing » et annonce que de nouvelles corbeilles seront installées dans lesquelles il sera plus difficile de déposer les ordures ménagères.

Le maire a rappelé la difficulté de mise en place de nouveaux containers enterrés en raison de l'importance des réseaux souterrains. Elle a indiqué que la prolifération de nuisibles résulte pour une grande partie de l'incivisme des aixois et plus particulièrement de celui des restaurateurs. Les effectifs de la brigade de l'environnement ont été augmentés (de 2 à 6 agents, et pourrait passer à 12 à terme) et un policier de l'environnement ayant la capacité d'entamer des procédures pour les décharges sauvages a été nommé (250 procès-verbaux ont déjà été dressés).

Une action de communication de grande ampleur sur le Code de la Rue va être prochainement mise en place pour sensibiliser l'ensemble des interlocuteurs à l'absolue nécessité d'être des acteurs actifs de la propreté de la ville.

Brigitte Devesa souligne les actions efficaces mises en place avec le Conseil Municipal des Adolescents.

Autres soucis évoqués : la prolifération des rats, utiles dans les égouts mais aujourd'hui en trop grand nombre et qui s'aventurent bien au-delà de ces égouts, les goélands également qui nicheraient de préférence sur les toits plats...

### **3 Sécurité**

Une profonde réforme de la police municipale sera présentée à l'ensemble des agents dans les prochaines semaines et devrait être mise en place à compter de janvier 2021. Elle vise à rendre la police municipale plus performante et plus mobile, à optimiser les règles de fonctionnement, à remettre en place de l'ilotage dans les quartiers ainsi qu'un service de nuit. Suite à un questionnement de la fédération, le maire a indiqué qu'il n'était pas question de réinstaller des postes de police municipale dans les quartiers, l'expérience faite aux Milles s'étant révélée décevante.

Par contre, le dispositif de participation citoyenne encadré par la police nationale mis en place dans certains quartiers et résidences, qui conduit à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier grâce à des correspondants agréés, a produit de bons résultats. Une baisse de 68% des incivilités a été constatée dans les endroits couverts par ce dispositif.

La gestion des forces de police (119 policiers et 18 agents de surveillance des voies publiques -ASVP) est en cours d'amélioration pour faire en sorte que les départs en retraite notamment soient anticipés et conduisent à des recrutements immédiats dès le départ des intéressés. Une dizaine de nouveaux policiers supplémentaires devrait être engagés chaque année jusqu'à la fin du mandat. Il y aura une gestion active des effectifs.

Le maire a également fait état de l'accord du préfet de police de Marseille pour regrouper les effectifs de la police nationale, de la police municipale et des caméras de surveillance dans un même local afin de développer une synergie entre eux. Le nouveau bâtiment devrait prendre la place de l'actuel commissariat de police avenue de l'Europe.

Une voiture de verbalisation automatique ainsi que les caméras de verbalisation vont permettre de réduire les effectifs affectés au stationnement et d'être plus performants dans la répression des abus.

#### **4 Mobilité**

S'agissant des transports en commun, la fédération a indiqué que les lignes 3 et 13 connaissent, du fait qu'elles ne pouvaient plus passer par le cours Sextius, une diminution sensible de la fréquentation. Le représentant de la métropole Loïc Trelou a rappelé que ces lignes étaient équipées de gros véhicules qui, de toute manière, ne pourront plus emprunter le cours Sextius lorsqu'il sera à nouveau ouvert, contrairement aux lignes de minibus qui disposeront par ailleurs en 2021 de véhicules électriques. Il a aussi indiqué que les parcours des lignes de minibus ont été adaptés pour qu'ils amènent les usagers au plus proche du cœur du centre ancien (les 3 places en particulier), à l'exception de la ligne M2 faisant étape à la Rotonde, ses usagers pouvant ensuite aisément prendre les Diablines pour poursuivre leur trajet.

Au sujet du cours Sextius, M. Clouchoux a précisé que les graves désordres qui ont affecté 5 immeubles de cette artère sont en voie de règlement, les propriétaires ayant pour 4 d'entre eux effectué les travaux nécessaires et pour le 5<sup>ème</sup> vendu l'immeuble à un promoteur qui a réglé le contentieux en cours avec les locataires concernés. Le maire précise que tant que la réhabilitation du cours Sextius, décidée récemment, ne sera pas terminée, la partie haute de cette artère ne sera pas réouverte à la circulation.

S'agissant des véhicules de particuliers, le maire a fait état d'une réflexion visant à étudier la possibilité d'une interdiction des véhicules polluants dans le centre ancien.

S'agissant des 2 roues motorisées, la fédération a rappelé que ces véhicules circulent encore trop librement dans le secteur piétonnisé, apportant insécurité et nuisances sonores et de pollution aux autres usagers de ces lieux, et que l'interdiction de stationner dans cet espace n'était pas sanctionnée, donnant lieu à de nombreux abus. Le maire est conscient de ce problème et a indiqué qu'une campagne de communication sera mise en œuvre début 2021 pour leur rappeler la

règlementation et leur indiquer les possibilités de stationnement disponibles qui vont être accrues autour du centre ancien et dans les parkings publics, de nouvelles solutions étant à l'étude.

Par ailleurs, la fédération a indiqué que la problématique de la livraison au dernier kilomètre est au point mort. Il a été rappelé à ce propos qu'un appel à projet avait été effectué mais que l'entreprise retenue avait initié un contentieux avec la ville. Le Maire reconnaît qu'elle n'a pas avancé sur le sujet.

## **5 Projet A8-A51**

La fédération a rappelé la position très ferme et critique adoptée sur ce sujet et qui a été envoyée au préfet des Bouches du Rhône, au président du conseil régional, à la présidente de la métropole Aix Marseille Provence à la présidente du conseil départemental et au Maire d'Aix en Provence.

Le maire indique qu'elle ne partage pas l'appréciation critique émise par la fédération et que l'enquête publique qui aura lieu à ce sujet fin 2021 permettra à l'ensemble des parties concernées d'exprimer leur point de vue.

## **6 Chaufferie d'Encagnane**

Après le rappel des diverses mesures prises à ce sujet, M. Clouchoux précise que la seule question qui reste est de savoir si l'on peut augmenter la hauteur de la cheminée de cette chaufferie et il indique à ce sujet que, selon l'étude faite par l'architecte des bâtiments de France, les 3 hauteurs différentes envisagées aboutissaient à un constat d'impuissance puisque le scénario 1 ne conduisait à aucun gain en matière de pollution et que les 2 autres scénarii n'étaient pas envisageables. Il est rappelé par ailleurs que cet équipement, au départ communal, est aujourd'hui sous gestion de la métropole.

## **7 Enfance - éducation**

Suite à un questionnement de la fédération, Brigitte Devesa indique qu'elle n'est pas opposée à la diffusion du plan d'investissement prévu dans les écoles, sous réserve de l'accord du service juridique de la ville.

## **8 PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)**

La fédération, après avoir rappelé qu'une commission extra-municipale avait été mise en place lors de l'élaboration du premier PLU, demande où en est le PLUI de la métropole et s'il serait possible de recréer une commission extra-municipale.

A ce sujet, Mr Lefauconnier (à mi-temps ville et à mi-temps métropole) indique que le PLUI n'est qu'en cours d'élaboration et qu'il n'aboutira qu'en 2022. Il précise que les documents validés par les différentes communes concernées sont, au fur et à mesure de leur validation, mises sur le site de la métropole, ce qui permet une information en temps réel à toute organisation ou personne concernée, et que par ailleurs toute commission extra-municipale serait susceptible d'entraîner des recours en justice.

La Fédération des CIQ dit « être dans le flou », « nous aussi » dit le Maire.